

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION N° 2/2009 DU COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-CE

du 16 février 2009

portant nomination du directeur du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE)

(2009/435/CE)

LE COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-CE,

vu l'accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 ⁽¹⁾, révisé par l'accord modifiant ledit accord de partenariat signé à Luxembourg le 25 juin 2005 ⁽²⁾, et notamment l'article 2, paragraphe 7, de son annexe III,

considérant ce qui suit:

- (1) Le précédent directeur du CDE, nommé le 1^{er} mars 2005 pour un mandat se terminant le 28 février 2010, a présenté sa démission avec effet au 23 août 2007.
- (2) Un comité paritaire de sélection, mis en place par les deux parties, a proposé, à l'issue de ses travaux, la nomination de M. Mabouso THIAM (Sénégal) au poste de directeur du Centre pour le développement de l'entreprise, pour la durée du mandat restant à courir,

DÉCIDE:

Article unique

Sans préjudice des décisions ultérieures que le Comité pourrait être appelé à prendre dans le cadre de ses prérogatives, M. Mabouso THIAM est nommé directeur du Centre pour le développement de l'entreprise, avec effet au 1^{er} mars 2009, et pour un mandat se terminant le 28 février 2010.

Fait à Bruxelles, le 16 février 2009.

Par le Comité des ambassadeurs ACP-CE

La présidente
M. VICENOVÁ

⁽¹⁾ JO L 317 du 15.12.2000, p. 3.

⁽²⁾ JO L 209 du 11.8.2005, p. 27.